ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dons

Question écrite n° 99619

Texte de la question

Mme Annie Genevard alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les problématiques rencontrées pour recruter des donneurs de moelle osseuse dans les zones rurales. Elle a été saisie par des associations œuvrant pour le recrutement de nouveaux donneurs qui s'inquiètent de la pérennité de leur action si des mesures émanant des pouvoirs publics ne sont pas prises rapidement. En effet, en Franche-Comté par exemple, il n'existe que deux centres donneurs référents : Besançon et Belfort. Les associations franc-comtoises recrutent beaucoup de donneurs dans le Haut-Doubs, dans le Haut-Jura ou encore en Haute-Saône, qui sont des zones situées à plus d'une heure de trajet des centres. Les personnes qui au départ étaient volontaires pour devenir des veilleurs de vie ne le sont plus si le temps de trajet pour finaliser l'inscription oblige à prendre une demi-journée de congé. Les associations concernées souhaiteraient que la France s'inspire de la Suisse pour simplifier la procédure d'inscription et résoudre les problèmes liés à la ruralité. En Suisse, si le candidat « veilleur de vie » répond aux critères d'aptitude au don, il peut se faire enregistrer en ligne. Il reçoit alors par la Poste un kit de cotons tiges avec un mode d'emploi pour prélever lui-même de la muqueuse buccale à des fins de groupage tissulaire. Il lui suffit ensuite de renvoyer les cotons tiges accompagnés de la déclaration de consentement signée dans l'enveloppe-réponse préaffranchie au service compétent. Si l'enregistrement par Internet est également possible en France, les associations ont constaté que cette procédure était souvent sans suite et ne comprennent pas les raisons de cette défaillance. Par ailleurs, le prélèvement sanguin est la seule solution utilisée actuellement en Franche-Comté pour pratiquer le test HLA (*Human Leukocyte Antigens*). Le coût du prélèvement sanguin est de 400 euros en France alors qu'il est autour de 50 euros en Allemagne. Comment expliquer un tel écart de coût ? De plus, d'autres régions comme la région Poitou-Charentes, la Bretagne ou encore la région parisienne peuvent utiliser le prélèvement salivaire, beaucoup plus pratique. Les associations s'interrogent sur les raisons d'une telle différenciation entre les régions et souhaiteraient que des tests salivaires soient pratiqués en Franche-Comté. Enfin, sachant les déserts médicaux auxquels doivent faire face la plupart des zones rurales dont la Franche-Comté, est-il nécessaire d'avoir un médecin référent lors de l'entretien pour valider l'aptitude au don d'un volontaire ? Les associations demandent à ce qu'un médecin interne puisse effectuer cette validation. Elle souhaiterait donc connaître quelles solutions elle a envisagé pour améliorer et faciliter l'accès au don de moelle osseuse dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : Mme Annie Genevard
Circonscription : Doubs (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 99619
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 octobre 2016, page 7871
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)